

Et

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la **Petite Couronne (centre organisateur)**

co-organisent

## LES CONCOURS DE GARDIEN-BRIGADIER TERRITORIAL DE POLICE MUNICIPALE SESSION 2020

### *Filière sécurité – catégorie C*

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date des épreuves écrites d'admissibilité	Dates des épreuves d'admission
Du mardi 1 <sup>er</sup> octobre au mercredi 6 novembre 2019	Jeudi 14 novembre 2019	Mardi 5 mai 2020	<i>Épreuves sportives :</i> <b>Lundi 7 et mardi 8 septembre 2020</b>
			<i>Tests psychotechniques :</i> <b>Jeudi 15 octobre 2020</b>
			<i>Épreuves d'entretien :</i> <b>À compter du jeudi 12 novembre 2020</b>
Toutes les épreuves auront lieu au CIG Petite Couronne et si nécessaire dans un lieu précisé ultérieurement.			
Les dossiers d'inscription sont à retirer en ligne sur le site <a href="http://www.cig929394.fr">www.cig929394.fr</a> rubrique accès à la FPT / s'inscrire / commencer la préinscription. Contact : <a href="mailto:concours@cig929394.fr">concours@cig929394.fr</a>			

Répartition du nombre de postes ouverts	
Concours	Nombre de postes
Externe	95
Premier concours interne réservé aux agents de surveillance de la voie publique	57
Second concours interne réservé aux gendarmes adjoints volontaires et aux adjoints de sécurité	38
<b>Total</b>	<b>190</b>

Conditions d'inscription		
Concours externe	Premier concours interne	Second concours interne
Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	Le premier concours interne est ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins 2 ans, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.	Le second concours interne est ouvert aux agents publics, mentionnés ci-dessous, exerçant depuis au moins 2 ans, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours. Ces agents publics sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale (3<sup>e</sup> de l'article L.4145-1 du code de la défense)</li> <li>- les agents âgés de 18 ans à moins de 30 ans, recrutés en qualité de contractuels de droit public pour une période de 3 ans, renouvelable une fois, afin d'exercer des missions d'adjoints de sécurité auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale (l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure)</li> </ul>